

Paris, le 22 mai 2003 - N° 172/D130

Formation EMPLOI, REVENUS

Projet de bilan du programme à moyen terme 1999-2003

Le programme à moyen terme a été très largement suivi et s'est traduit par une notable amélioration et un important développement des outils statistiques et de la diffusion.

1 - Statistiques du marché du travail

L'effort de restructuration du système statistique sur le marché du travail s'est poursuivi tout au long de la période, mais ce chantier reste encore loin d'être achevé.

2 - Réalisation de l'enquête « emploi » en continu

L'enquête emploi en continu a été mise en place, en double avec les enquêtes habituelles dès l'été 2001. A partir de 2003, cette enquête sera la seule réalisée. La continuité des principales séries devrait être assurée (à noter néanmoins que, au niveau européen, la mise en œuvre de la nouvelle enquête s'accompagne d'un durcissement de la définition communautaire du chômage BIT, qui affectera la série française de taux de chômage harmonisés).

Une fois la mise au point de l'enquête terminée, on explorera les possibilités de l'enquête pour l'analyse de questions encore peu ou mal traitées : la durée annuelle du travail, la multi-activité. L'utilisation de la nouvelle enquête pour l'élaboration des bilans « formation-emploi » sera explorée par un groupe de travail quadripartie INSEE-DARES-CEREQ-SDESE.

3 - L'enquête « Formation, Qualification professionnelle »

L'enquête FQP (Formation, Qualification professionnelle) ne sera réalisée qu'en 2003 au lieu de 2000, qui constituait la demande initiale de la formation. Le financement, qui est externe à l'INSEE, a été difficile à réunir. On s'oriente vers un rythme à peu près décennal (même si la formation aurait peut-être préféré un rythme plus rapide).

4 - La refonte du traitement des déclarations annuelles de données sociales

La refonte de la chaîne de traitement des DADS (déclarations annuelles de données sociales) est en passe d'aboutir (l'ouverture de la nouvelle chaîne est de toute manière contrainte par l'arrêt de l'ordinateur du CNIL sur lequel tournait la chaîne actuelle).

La diffusion des informations issues des DADS dans les SSM se généralise. Le traitement du volet diffusion de la nouvelle chaîne a été transféré vers la DDAR, qui l'intègre dans le projet EDL (entrepôt de données locales, mais l'aboutissement de ce volet diffusion ne sera pas avant 2005. A titre transitoire, les modalités de diffusion resteront proches des modalités actuelles (même si la structure des fichiers sera simplifiée).

5 - Les enquêtes biennales sur le coût et sur la structure de la main d'œuvre

Les nouvelles enquêtes biennales « coût de la main d'œuvre » et « structure de la main d'œuvre » sont progressivement mises en place conformément au règlement européen. Les deux enquêtes sont désormais articulées autour d'un tronc commun (salaire et coût du travail mesurés pour un sous échantillon de salariés de chaque établissement). Elles continuent néanmoins à répondre à des besoins de type différent : les résultats de l'enquête coût de la main d'œuvre intéressent davantage les employeurs, le monde académique est davantage intéressé par l'enquête structure des salaires, qui fournit des éléments explicatifs du salaire, tels que le diplôme.

6 - L'exploitation des mouvements de main d'œuvre

La refonte du dispositif DMMO-EMMO (Déclarations mensuelles sur les mouvements de main d'œuvre, enquêtes trimestrielles sur les mouvements de main d'œuvre) a fait l'objet d'une forte mobilisation de la DARES. La production est désormais assurée mais des efforts restent nécessaires sur le volet diffusion (retard du développement du double intranet INSEE-DARES). A noter une valorisation nouvelle des DMMO : l'indice mensuel d'évolution de l'emploi dans les entreprises de plus de 50 salariés, qui pourra servir de base pour répondre à des demandes de suivi de l'emploi mensuel qui commencent à se manifester du côté d'EUROSTAT.

7 - Le suivi de la durée du travail

La connaissance de la durée du travail a progressé grâce à plusieurs actions du système statistique public. Les lois sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) ont fait l'objet, de la part de la DARES, d'un suivi administratif (en particulier dans le cadre de la loi de Robien et des lois Aubry). L'ARTT a fait l'objet de multiples petites enquêtes. L'ensemble des résultats de ce dispositif a été présenté au CNIS.

La même démarche a été adopté pour le bilan des politiques d'emploi et pour le suivi des conflits du travail.

8 - L'analyse longitudinale des ménages

Le panel européen des ménages est une première tentative d'analyse longitudinale. Outre le problème des délais et le défaut d'intégration dans les dispositifs nationaux, le dispositif ne donnait pas des résultats comparables de façon satisfaisante entre les pays européens, et demandait un trop grand nombre de variables. Le projet SILC (Statistics on income and living conditions) prendra la suite du panel : le projet de règlement est en examen et ne sera pas voté avant 2002. La première collecte aura lieu en 2004, et un avis d'opportunité a été rendu par le CNIS en 2002.

On dispose par ailleurs désormais d'un appariement entre l'enquête emploi et l'enquête revenu fiscaux qui s'avère très utilisé (notamment pour des travaux de micro-simulation).

9 - La connaissance des revenus non déclarés par des tiers

La connaissance des revenus non salariaux s'appuie maintenant majoritairement sur les BIC (bénéfices industriels et commerciaux) et l'enquête revenus fiscaux et non plus des EAE (enquêtes annuelles d'entreprises). Un INSEE-première a donné un récapitulatif sur 10 ans de ces revenus, et ils sont publiés régulièrement dans INSEE-synthèse (Revenus d'activité non salariée). Le champ est étendu aux salariés chefs d'entreprises à partir des DADS.

10 - Le dispositif statistique sur les trois fonctions publiques (d'Etat, territoriale et hospitalière)

Sur le domaine de l'emploi public, le suivi de la fonction publique d'Etat continue à sa faire a partir d'une chaîne de traitement ancienne dont une refonte devra être envisagée. On a en revanche procédé à une refonte complète de l'enquête collectivités territoriales, en voie d'achèvement. La connaissance des salaires dans les COLTER est désormais possible grâce aux DADS. Des efforts sont faits sur les comparaisons de salaires entre le public et le privé.

La création de l'observatoire de l'emploi public pousse à l'amélioration de l'information (tant au niveau des concepts, des délais, que des travaux d'étude).

A partir de 2003, le SIRET sera introduit dans les fichiers de paye de la fonction publique : ceci permettra d'améliorer la connaissance de l'emploi public à des niveaux géographiques fins.

11 - L'insertion et le cheminement professionnel des jeunes

Le suivi de l'insertion des jeunes est le résultat d'une coordination entre le CEREQ (études longitudinales de long terme), l'INSEE (placement à court terme d'après l'enquête emploi) et la SDESE (devenir à court terme des sortants du système éducatif). Chaque source donne lieu à

publication, mais les synthèses restent difficiles à mettre au point (voir ci-avant, groupe de travail quadripartie).

12 - Mise en place du fichier historique des demandeurs d'emploi

Le Fichier Historique des Demandeurs d'Emploi est opérationnel. Les conventions entre les différents producteurs et utilisateurs sont en cours de signature.

13 - La connaissance de l'emploi au niveau régional et local

Le projet ESTEL (Estimations d'emploi localisées) a été suspendu en 1999. Les sources n'étaient pas prêtes, comme par exemple les DADS en cours de refonte. Le projet est désormais relancé.

14 - La mise en application de la statistique communautaire

La pression, anticipée par le Conseil, de la part de la statistique communautaire sur les travaux a bien eu lieu et s'est même accélérée. Les pressions se sont accentuées sur les délais (benchmarking) ou la fourniture de nouveaux indicateurs et ont pu se traduire par des règlements nouveaux (indice de coût du travail) ou des accords informels (statistique trimestrielle sur l'emploi vacant, qui fera l'objet d'une question nouvelle dans l'enquête ACEMO à partir du début 2003).

Le bilan des projets bilatéraux est plus mitigé. La collaboration France-Allemagne a débouché sur une comparaison trimestrielle des salaires et pourrait déboucher sur une nouvelle comparaison des coûts de la main d'œuvre à partir de l'enquête communautaire collectée en 2001 (voir supra point 5). Par contre, les tentatives de collaboration entre la France et le Royaume-Uni n'ont pas abouti à des réalisations concrètes.

15 - Le suivi des politiques de l'emploi

Le dispositif de suivi des politiques d'emploi par la DARES a fait l'objet d'une présentation à la formation. Des efforts ont été faits pour l'amélioration du suivi de l'intérim (nouvelle série mensuelle produite par la DARES à partir des données de l'UNEDIC).

16 - La réflexion sur les liens entre emploi et économie

L'INSEE (emploi régional, chômage, conjoncture), la DARES (réduction de la durée du travail), le SESSI (emploi dans l'industrie) ont produit de nombreuses publications.

Travaux hors programme à moyen terme

Les **emplois vacants** (voir ci-dessus) sont introduits dans le dispositif d'observation en application d'un règlement européen.

L'observation des **difficultés de recrutement** a fait l'objet d'une enquête spécifique de la DARES en 2001.

La nomenclature PCS (Professions et Catégories sociales) a été partiellement refondue.

Un effort a été réalisé pour la **connaissance de la formation continue**, qui a fait l'objet d'une enquête complémentaire à l'enquête emploi en 2000 et qui fait l'objet d'un module ad hoc européen en 2003.

Thèmes émergents

La demande porte principalement sur la présentation homogène de série de synthèses et sur certains approfondissements plus que sur la création de nouveaux instruments.

A propos de l'exploitation des sources administratives

Les données de l'URSSAF sur l'emploi font depuis 1996 l'objet d'une estimation trimestrielle (EPURE). Mais la formation souhaite que l'exploitation des données de l'UNEDIC soit poursuivie et améliorée.

L'emploi public fait l'objet de publications régulières, mais la refonte des fichiers de paye de l'Etat ne doit pas entraîner de régression dans ce domaine.

A propos des salaires et des revenus :

Une demande persiste en matière de revenus – hors salaires – qui est mal prise en compte actuellement, parce que « à cheval » sur plusieurs formations : les revenus du capital trouvant leurs outils d'observations dans la formation « monnaie – finances » et les revenus sociaux ressortissant de la formation « santé et protection sociale ». Le problème des retraites sera particulièrement d'actualité au cours de la période.

La redistribution finale, après impôts et prestations sociales, doit faire l'objet d'une meilleure connaissance et d'une présentation synthétique.

La connaissance des patrimoines doit être mise en parallèle avec la connaissance des revenus.

Le lien entre la formation, l'emploi et le revenu du travail devra faire l'objet d'une analyse plus fine.

La production de résultats sur les extrêmes de la distribution des revenus doit encore être améliorée, c'est-à-dire la connaissance de la pauvreté (étudiée aussi dans le cadre de la formation démographie conditions de vie) et celle des très hauts revenus. Une demande persiste pour une vision d'ensemble de la répartition.

La présentation des résultats relatifs au coût de la main d'œuvre est encore trop axée uniquement sur les problèmes de compétitivité internationale et de modération salariale. Une demande persiste pour une meilleure couverture des différentes dimensions du salaire et pour une amélioration de la connaissance des parités de pouvoir d'achat.

A propos du chômage

L'approfondissement de la connaissance des mécanismes est toujours nécessaire, en particulier le suivi de la « zone grise » entre emploi et chômage. Une présentation de synthèse des populations concernées reste encore à déterminer. Cette présentation devrait intégrer aussi les demandeurs d'emploi de catégories 4 et 5, les bénéficiaires de mesures d'aides à l'emploi et certaines catégories en formation. Elle ne peut se réduire à un chiffre unique des demandeurs de catégorie 1. Elle devra aussi permettre de suivre les phénomènes de précarisation et les activités réduites.

Cette présentation devra aussi permettre de mettre en cohérence les flux et les stocks de chômeurs sur longue période. Cette demande est particulièrement pressante en ce qui concerne les bénéficiaires de politiques de l'emploi.

Si, actuellement, les demandeurs ont acquis une forte confiance dans les travaux et la volonté de la DARES et de l'INSEE, ils souhaitent une clarification dans les annonces de résultats et une meilleure politique de diffusion à la DARES (application des préconisations du rapport de Paul Koepp).

A propos de la durée du travail

Les sources et les recherches sur la durée du travail ont fortement progressé, mais souvent au détriment de la clarté dans la présentation des résultats.

La connaissance des heures supplémentaires et de leur mode de fonctionnement est insuffisante. La formation déplore aussi la rareté des résultats de couplage des enquêtes de 1995, qui comportait des questions spécifiques sur la durée du travail dans l'enquête ACEMO et dans l'enquête « emploi ».

La formation souhaite une veille sur les problèmes de durée du travail, dans un contexte législatif nouveau.

A propos des qualifications

Une réforme de fond de la PCS (nomenclature des professions et des catégories sociales) doit être entreprise dans le cadre d'un modèle européen, pour permettre des comparaisons européennes ou internationales (voir par exemple la nomenclature ISCO).

La mise en place d'un système de valorisation des compétences devra aussi donner lieu à un suivi statistique. La réflexion sur ce point doit commencer, en clarifiant les notions de compétence et de qualification.

Enfin, suite aux travaux sur les exonérations de charges sociales, qui avaient montré un effet de l'allégement des coûts salariaux sur l'emploi des personnes peu qualifiées, il est essentiel de suive les données de l'emploi et du chômage en distinguant qualifiés et non-qualifiés.

A propos des panels

Le suivi des trajectoires professionnelles reste un souci permanent : les chercheurs souhaitent disposer d'un outils d'observation et la formation est très demandeuse de comparaisons internationales. Elle a suivi avec beaucoup d'attention l'expérience de panel européen. Le fichier historique des demandeurs d'emploi de l'ANPE est trop partiel pour répondre aux besoins. Un tel outil est indispensable pour l'étude de certains thèmes, comme égalité des chances, pauvreté et exclusion.

A propos des bilans formation-emploi

Malgré les difficultés méthodologiques, les bilans formation-emploi présentent un très fort intérêt et la formation suivra très attentivement la sortie des résultats dans le nouveau cadre mis en œuvre à partir de 2002.

Méthodes de travail

La préparation des réunions de la formation se fait avec le secrétariat du CNIS et la DARES. La formation est très active, puisqu'elle se réunit 3 fois par an. En contrepartie, il n'y a pas de demandes exprimées hors réunions. Par contre la période récente a montré une moindre implication du monde syndical, coté salarié, qui s'explique sans doute par le niveau jugé satisfaisant de la production statistique et un relatif déplacement des priorités syndicales.

On peut cependant améliorer la prise en compte des besoins à des niveaux infra-nationaux. Les contacts avec la formation « statistiques régionales et locales » du CNIS restent encore insuffisants et peu de représentants de la « province » sont présents dans la formation « emploi-revenus ». Dans le contexte de la décentralisation, ceci est dommageable.